

## Le CFREP

Le CFREP, organisme de formation de la Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône, dispense des formations depuis 1985, notamment dans les domaines du social et sanitaire et de l'animation. En 2019, le CFREP devient UFA (unité de formation en apprentissage) du CFA EP L'Education Populaire. Il est depuis 2015 UFA du CFA Futurosud. Habilité par l'intermédiaire de la DREETS, de la DRAJES et du Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans les formations initiales, continues et professionnelles. Notre organisme est labellisé qualité PVE.

### CFREP-La Vigie

Le centre de formation de la  
Ligue de l'enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône  
1 allée du Bois, La Maurelette,  
13015 Marseille  
04 91 63 45 96  
cfrep.marseille@laligue13.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap  
Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap  
Mme ROSELLINI au 04 91 63 45 96

Retrouvez toutes nos formations  
sur [laligue13.fr](http://laligue13.fr) !



# Les formations du CFREP



## BPJES ANIMATION SOCIALE SESSION 2022

### FORMATION EN ALTERNANCE



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

192 rue Horace Bertin 13005 MARSEILLE  
04 91 24 31 61 / [laligue13@laligue13.fr](mailto:laligue13@laligue13.fr)  
[www.laligue13.fr](http://www.laligue13.fr) / laligue13





## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation les professionnels seront capables de :

- Favoriser l'insertion, l'inclusion, le maintien de l'autonomie et la relation sociale
- Intervenir auprès de tous types de publics fragilisés par une perte de lien social
- Développer des partenariats afin permettre une ouverture sur l'extérieur
  - Mettre en œuvre des projets d'animation à caractère social

Lieux d'exercice : Ehpad—centre sociaux- hopitaux—foyer—associations—établissements pour personnes handicapées...

## CONTENU DE LA FORMATION

**UC1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2** Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3** Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

**UC4** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale

**Taux de réussite en 2020 : 90 %**



## MODALITÉS DE FORMATION

<b>Dates</b>	Du 28/04/2022 au 28/03/2023
<b>Public</b>	Demandeurs d'emploi ou salariés
<b>Heures en centre</b>	710 heures
<b>Heures en entreprise</b>	756 heures
<b>Date limite de candidature</b>	15/02/2022

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Les certification du BPJEPS AS se déroule en 2 épreuves (par blocs de compétences)

**UC 3 et 4** : Une mise en situation professionnelle de 45mn d'animation d'un public suivi d'un entretien de 45mn avec soutenance d'un dossier technique.

**UC 1 et 2** : Soutenance orale de 40mn devant un jury d'un dossier présentant un projet d'animation globale et son évaluation.

Le jury Régionale de la DRAJES valide par la suite les décisions prises lors des épreuves. Des parcours individualisés peuvent être mis en place après positionnement.



## POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

**13 places sont financées dans le cadre du Programme Territorial de la Formation Professionnelle Qualifiante du Conseil Régional pour les publics suivants :**

- Moins de 26 ans : prescription Mission Locale
- Demandeurs d'emploi adultes : contactez votre référent Pôle Emploi
- Personnes reconnues travailleurs handicapés : contactez Cap Emploi
  - Bénéficiaires du RSA : contactez le PLIE

**5 places employeurs (salariés)**

## RÉUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

Toutes nos réunions d'information collectives se déroulent dans nos locaux. Inscription nécessaire auprès du secrétariat du CFREP.

**22 et 30 mars à 10h00**

**6-12-15-19-22 avril à 10h00**



## PRÉREQUIS

**Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :** PSC1, AFPS, PSE1 , PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2 , SST

**Être titulaire d'un des diplômes suivant :**

BAPAAT, CQP APS, CQP ALS,, BAFA, BAFD, Baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale », agricole , ASSP, Brevet professionnel agricole, CAP Petite enfance ; DE Aide soignant, BEP carrière sanitaires et sociales ; ASSP, services au x personnes, DE AVS ; M-E Accompagnant social, auxiliaire de puériculture ; TISF , AMP, Titre Professionnel MSADS ; TMS

**OU justifier d'une expérience en animation d'une durée minimale de 200 heures**